

Appel à projets générique

« Instrument de financement : Projet de Recherche Collaborative - International (PRCI) »

Collaboration bilatérale ANR/FNR Projets franco-luxembourgeois

- Edition 2026 -

Liste des projets sélectionnés (par ordre alphabétique) :

Acronyme et titre du projet	Coordinateur/ Coordinatrice Fr	Coordinateur/ Coordinatrice Lux
Bio2Mix : Bioaccumulation et effets des mélanges métalliques dans des microalgues et des biofilms photosynthétiques simplifiés	Davide Anselmo Luigi VIGNATI	Sébastien CAMBIER
CALISToM : Exploration de la dynamique du lithium dans les électrodes de silicium après pré-lithiation, par analyses corrélatives, traçage isotopique et modélisation	Nicolas DUPRE	Jean-Nicolas AUDINOT
DuraPRISM : Recyclabilité et durabilité de composites thermoplastiques renforcés par fibres continues : processus d'endommagement mécanique et optimisation de la zone interlaminaire	Christelle COMBEAUD	Frédéric ADDIEGO
ECOCOOL_RF : Électrocalorique pour le refroidissement à très faible consommation dans les applications RF	Aymen MAHJOUB	Veronika KOVACOVA
InflammaDrug : Développement de dérivé polyamide-biaryl pyrazole et activité sur l'inflammasome et la voie cGAS-STING de la microglie	Nicolas SERGEANT	Michael HENEKA
PEAR : Améliorations de la visualisation de foules basées perception grâce à la réalité augmentée	Ludovic HOYET	Fintan MCGEE

READS : Recherche sur les apprentissages statistique et explicite conjoints lors de l'acquisition de la lecture

Nadège DOIGNON-
CAMUS

Aliette LOCHY

SEQO : Libérer la synergie de l'optimisation exascale et quantique

Nouredine MELAB

Grégoire DANOY

Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions) ou par la notification des actes attributifs à ceux-ci.

